



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE



*La Ministre*

CAB AA/DGOS/PEGASE : D-19-020312

*Paris, le 29.9.2019*

Madame la contrôleur générale,

Vous m'avez transmis en septembre 2018 le rapport de la visite que vous avez effectuée en janvier 2018 au Centre Hospitalier Valvert de Marseille.

Ce rapport intègre 7 bonnes pratiques à diffuser et 21 recommandations mettant notamment en exergue 3 points d'amélioration concernant l'isolement, l'information des patients en soins sans consentement, et le traitement des allégations de faits graves, ainsi que 2 points négatifs majeurs concernant l'état de deux unités d'hospitalisation et la prise en charge des personnes détenues.

Les 3 points d'amélioration relevés ont été retenus comme indicateurs de qualité dans le cadre du CPOM 2019-2024 du centre hospitalier Valvert signé le 27 mars 2019 et feront l'objet de bilans et de suivis annuels permettant ainsi de s'assurer de l'effectivité de l'évolution des pratiques dans ces domaines au sein de l'établissement.

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA porte, depuis près de 4 ans, une attention particulière à la problématique liée à la vétusté des unités d'hospitalisation « Les Lilas » et « les Lavandes ».

L'établissement et l'ARS étudient un projet de travaux de rénovation de ces deux unités. Ce dossier est actuellement en cours d'instruction pour une décision fin 2019.

Enfin, concernant la prise en charge des personnes détenues, l'ouverture en février 2018 de l'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) et la mise en place d'un schéma régional de prise en charge des personnes détenues présentant des troubles psychiques permettent d'améliorer de façon conséquente les conditions d'hospitalisation de cette population.

Je vous prie d'agréer, Madame la contrôleur générale, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleur générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
B.P. 10301  
75 921 PARIS cedex 19